

Metz, 1<sup>er</sup> juillet 2010

DIRECTION DU POLE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE  
CITOYENNETE ET POLITIQUE DE LA VILLE  
Réf. NK

# 36

## R A P P O R T

### **OBJET : PROJET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE METZ ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AUX DROITS DE LA MOSELLE**

Soucieux de permettre l'installation à Metz-Borny d'un service d'accès aux droits de proximité au profit des administrés, Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Metz a proposé à Monsieur le Maire de conclure une convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de la Moselle (CDAD). Il s'agit de permettre ainsi la mise en œuvre d'un ensemble de services qui constituent un des axes d'intervention des Maisons de Justice et du Droit.

Cette instance vise à rendre un service de proximité aux administrés en leur facilitant l'accès aux droits. Le CDAD privilégie les droits essentiels à la vie, tel que le droit à l'intégrité physique, à la santé, à l'éducation, à la vie familiale, au logement, au travail en apportant une attention plus particulière aux personnes en difficultés et aux populations fragilisées habitant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Une réunion relative à ce projet a eu lieu au Pôle des Lauriers, en présence du Président du Tribunal de Grande Instance, du Procureur de la République et de représentants d'associations dont le champ d'intervention s'inscrit dans les domaines visés par le CDAD. Les participants (associations, représentants de la justice, Délégué du Médiateur, Conciliateur de Justice) ont émis un avis très favorable quant à la mise en place d'un Point d'Accès aux Droits.

L'ensemble des partenaires concernés par ce projet, et au premier chef desquels Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance, s'accordent à reconnaître la pertinence de développer un tel projet au sein du Pôle des Lauriers. Il s'appuiera sur une mutualisation de bureaux au sein desquels auront lieu des permanences d'accueil du public. La coordination administrative du Point d'Accès aux Droits relèvera de la compétence du service de la Politique de la Ville ; les agents concernés pourront bénéficier d'une formation adaptée au sein des services du Tribunal de Grande Instance. Il convient par ailleurs de souligner que dans le cadre de la future contractualisation, une mobilisation de crédits municipaux estimés aujourd'hui à hauteur de 2 000 € devrait être envisagée afin d'assurer le fonctionnement matériel de ce service.

Un Comité de Pilotage composé d'associations, de représentants de la Justice et de la Municipalité, devrait se réunir deux fois par an afin de définir les grands principes applicables dans le cadre d'un Point d'Accès aux Droits.

Le projet de convention élaboré par les services du Tribunal de Grande Instance définit les conditions de fonctionnement du Point d'Accès aux Droits et le cadre partenarial dans lequel il s'inscrit.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de valider le principe de mise en œuvre de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

La motion est en conséquence.

## **MOTION**

### **OBJET : PROJET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE METZ ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AUX DROITS DE LA MOSELLE**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu le courrier en date du 8 juillet 2009, par lequel Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Metz a proposé à Monsieur le Maire de conclure une convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits de la Moselle (CDAD),

Considérant l'intérêt que représente la mise en place d'un Point d'Accès aux Droits qui vise à rendre un service de proximité aux administrés en leur facilitant l'accès aux droits,

### **DECIDE**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir qui définit les conditions de fonctionnement du Point d'Accès aux Droits et le cadre partenarial dans lequel il s'inscrit,

D'imputer les dépenses estimées à 2 000 € sur le budget de l'exercice en cours.

L'Adjointe Déléguée :

**Isabelle KAUCIC**